


Les Menus (Scolaire et portage de repas)

LUNDI 03 DECEMBRE	MARDI 04 DECEMBRE	MERCREDI 05 DECEMBRE	JEUDI 06 DECEMBRE	VENDREDI 07 DECEMBRE	SAMEDI 08 DECEMBRE
<p>Surimi (2,1,3,4)</p> <p>Côte de porc (Auberge du Colombier) (12,7) et pomme rosti</p> <p>Munster (7)</p> <p>Gâteau TAM TAM de Commercy (8,1,7,3,6) et compote de pommes bio</p>	<p>Salade Niçoise (12,10,4)</p> <p>Poulet (Ippécourt) et haricots verts (9,7,6)</p> <p>Mousse aux fruits (7)</p> <p>Pomme (Vergers d'Arifontaine)</p>	<p>Chou rouge vinaigrette (12,10)</p> <p>Gigot d'agneau et flageolets (7)</p> <p>Roquefort (7)</p> <p>Eclair café (5,8,1,7,3,6)</p>	<p>Salade batavia (12,10)</p>  <p>Pâtes à la bolognaise (9,1,7,3)</p> <p>Mni Babybel (7)</p> <p>Clémentine et dessert de St Nicolas (escargot maison)</p>	<p>Jambon blanc</p> <p>Poisson pané (1,7,14,3,4,6) et épinards à la crème (7), pommes de terre vapeur</p> <p>Crème dessert chocolat (7)</p> <p>Poires (Vergers d'Arifontaine)</p>	<p>Quiche lorraine (1,7,3)</p> <p>Sauté de veau (Gaec de Courtot Vaubecourt) (12) et printanière de légumes (7)</p> <p>Pavé d'Affinois (7)</p> <p>Tarte aux framboises (8,1,7,3)</p>

L'Europe oblige les restaurants et commerces de bouche à informer leurs clients sur les 14 allergènes courants présents dans les aliments.

Ci-joint, la liste des allergènes. Chaque numéro correspond à un allergène.

Lors de la distribution des menus, ces derniers seront inscrits en face de chaque plat proposé.

N°	Liste des allergènes	Exclusions
1	Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose ▪ Maltodextrines à base de blé ▪ Sirops de glucose à base d'orge ▪ Céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
2	Crustacés et produits à base de crustacés	
3	Œufs et produits à base d'œufs	
4	Poissons et produits à base de poissons	Gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes ou ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin
5	Arachides et produits à base d'arachides	
6	Soja et produits à base de soja	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Huile et la graisse de soja entièrement raffinées ▪ Tocophérols mixtes naturels ▪ Phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja ▪ Ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja
7	Lait et produits à base de lait (y compris de lactose)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats ou alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques ▪ Lactitol
8	Fruits à coques (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches et produits à base de ces fruits)	Fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
9	Céleri et produits à base de céleri	
10	Moutarde et produits à base de moutarde	
11	Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	
12	Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l (exprimés en SO ₂)	
13	Lupin et produits à base de lupin	
14	Mollusques et produits à base de mollusques	